



Association
Burkinabè pour le
Bien Être Familial
BURKINA FASO



**Avis à manifestation d'intérêt pour la
constitution du répertoire des
fournisseurs programme KENEYA-YIRI
Année 2025**

Le numéro de l'activité 400000 7123-230002388

Juillet 2025

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA CONSTITUTION DU REPERTOIRE DES FOURNISSEURS DU PROGRAMME KENEYA-YIRI.

N°2025-001/KENEYA-YIRI/COPIL/UCPO

Le Programme KENEYA-YIRI est une initiative innovante qui a été développée grâce à la collaboration de quatre organisations locales et internationales de renom, à savoir l'Association burkinabè pour le bien être familiale (ABBEF), la Fédération des acteurs du secteur privé de santé du Burkina Faso (FASPB), Healthy entrepreneurs (HE) et la Convergence communautaire du Faso (COCOFA). Chacune de ces organisations apporte son expertise et ses compétences spécifiques dans des domaines clés garantissant ainsi une approche holistique et complémentaire pour atteindre des objectifs communs. Cette collaboration stratégique permet une utilisation efficace des ressources et une meilleure coordination des efforts pour assurer la réussite du programme.

Le programme KENEYA-YIRI lance le présent Avis à Manifestation d'Intérêt afin de constituer un fichier de base de ses Prestataires/Fournisseurs/Consultants. Tous les Prestataires/Fournisseurs/Consultants disposés à figurer dans ce fichier et possédant les capacités techniques et financières requises pour la fourniture de biens, travaux, services et prestations intellectuelles, sont invités à exprimer leur intérêt pour leur inscription.

A l'occasion d'un marché public relatif(s) au/x domaine/s décrit/s ci-après, le programme KENEYA-YIRI pourra inviter soit tous les candidats figurant sur la liste, soit certains d'entre eux, sur la base de critères objectifs et non-discriminatoires propres au marché concerné, à déposer une offre.

L'inscription sur la liste ne constitue pas un engagement juridique assorti d'une obligation de la part de KENEYA-YIRI d'inviter un ou plusieurs candidats inscrits et à fortiori d'attribuer un contrat.

I- LES DOMAINES D'ACTIVITES

Les domaines d'activité identifiés concernés par l'avis à manifestations d'intérêt sont :

N°	Domaines	Localités
1.	Fourniture de bureau et de produits d'entretien	OUAGADOUGOU
2.	Fourniture de matériel et Consommables informatiques	OUAGADOUGOU
3.	Fourniture de matériel et mobilier de bureau	OUAGADOUGOU

4.	Aménagement de bâtiment	OUAGADOUGOU
5.	Entretien et réparation de véhicules	OUAGADOUGOU
6.	Insertion publicitaire, reportage et communication radio, télé, presse écrite/presse en ligne	OUAGADOUGOU
7.	Confection et impression de support de communication	OUAGADOUGOU
8.	Fourniture de pause-café-déjeuner	OUAGADOUGOU
9.	Nettoyage des locaux et ramassage d'ordures	OUAGADOUGOU
10.	Assurances	OUAGADOUGOU
11.	Fourniture de produits d'alimentation général	OUAGADOUGOU
12.	Service de gardiennage	OUAGADOUGOU
13.	Location de véhicules	OUAGADOUGOU
14.	Fourniture de pneumatique et batterie pour véhicule	OUAGADOUGOU
15.	Service de formation	OUAGADOUGOU
16.	Consultance en matière administrative, économique, juridique, informatique et /ou de santé	OUAGADOUGOU
17.	Service de traduction/d'interprétariat en français, anglais et portugais	OUAGADOUGOU

Les prestataires et fournisseurs intéressés doivent déposer sous plis fermés au secrétariat de l'UCPO/KENEYA-YIRI sis au 3^e étage de l'immeuble KAGAMBEGA Mariam, 1412, avenue Loudun, secteur 04 (ZACA), arrondissement n°1, commune de Ouagadougou avant le 23 juillet 2025, un dossier comprenant :

- une demande d'inscription sur le registre des fournisseurs adressée au manager du programme ;
- une copie de l'extrait du Registre de Commerce (RCCM) ;
- une copie du certificat d'immatriculation à l'IFU ;
- une Attestation de Situation Fiscale (ASF) ;
- l'Agrément technique s'il y a lieu ;
- une copie de l'arrêté portant autorisation d'exercer s'il y a lieu ;
- une Attestation de Non Engagement du Trésor Public (ANETP) ;
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois du représentant légal ou de la personne physique commerçante ;
- Une présentation détaillée de la société appuyée par un résumé de ses principales références et expériences (fournir des preuves des références et expériences de la société)

- Une liste indicative des prix unitaires des produits et prestations
- Tout autre document jugé utile (références ; copie des contrats ; attestation de bonne fin d'exécution ; etc.).

NB : des vérifications nécessaires sur la qualité des pièces fournies pourront être entreprises auprès des services compétents.

Les informations complémentaires 'il y a lieu peuvent être obtenues par e-mail à l'adresse : amado_bf@yahoo.fr.

Les dossiers devront parvenir à l'adresse ci-dessus mentionné le jeudi 31 juillet 2025 au plus tard à 15H00mn.

II- PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET CRITÈRES

L'évaluation des offres sera basée sur les aspects financiers, administratifs et techniques.

2.1. Capacité financière et économique

Le candidat doit disposer d'une capacité économique et financière suffisante pour lui permettre d'exécuter les marchés futurs potentiels dans le respect des dispositions contractuelles.

L'évaluation de la capacité financière et économique sera effectuée à partir des documents fournis par les soumissionnaires.

2.2. Aspect administratif :

Cette vérification concernera :

La conformité des pièces demandées ;

La qualité des pièces fournies conformément à la liste publiée dans l'avis.

Une offre peut être rejetée si les pièces fournies ne permettent pas d'établir l'identité du soumissionnaire.

2.3. Aspect technique :

L'analyse technique vise à s'assurer de la capacité technique du soumissionnaire à honorer les prestations souhaitées.

L'accord d'achat général sera octroyé aux soumissionnaires dont la proposition a été jugée la meilleure conformément aux critères ci-après :

Critères	Scores
Capacités financières et économiques	50
Régularité administrative et fiscale	20
Expérience dans la vente de biens et de services prouvée par au moins trois attestations de service signées et cachetées et les bons de commande ou contrat y relatifs.	30
Total	100

Veillez noter qu'en cas de lacunes significatives concernant la réponse aux exigences de cette demande d'offres, une offre peut être jugée "non recevable" et donc exclue de la compétition.

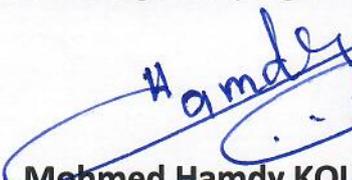
Le programme se réserve également le droit d'user de son pouvoir discrétionnaire en renonçant à des irrégularités non significatives.

III- Autres conditions :

1. Les candidats qui remplissent tous les critères et les exigences énoncées, seront inclus sur la liste.
2. Veillez noter que les candidats sont tenus à tout moment, d'informer immédiatement le programme de tout changement de leurs données administratives, techniques ou financières qui entraînerait une modification de leur candidature initiale.
3. Les soumissionnaires pourront présenter une candidature et un dossier complet pour au plus deux des domaine(s) énumérés ; chaque candidature sera traitée suivant les critères de sélection spécifiques au domaine concerné.
4. Les candidats sont invités à fournir une présentation de leurs activités ainsi qu'un catalogue des produits qu'ils proposent le cas échéant.
5. Les candidats seront informés par message électronique sur la suite accordée à leur candidature.
6. Le programme KENEYA-YIRI se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent avis à manifestation d'intérêt et ceci, sans être tenue de justifier sa décision.

Ouagadougou, le 15 juillet 2025

Le Manager du programme




Mohamed Hamdy KOUANDA

*Chevalier de l'ordre du mérite de
la santé et de l'action sociale*